

ARRÊTE MUNICIPAL

**LIVRAISON
RUE DANTON - CIRCULATION INTERDITE**

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par M. Cardenette Richard, demeurant n° 1 rue Danton à Mèze.

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison d'une livraison de matériaux n° 1 rue Danton, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner son véhicule de livraison à hauteur du n° 1 rue Danton, lundi 16 octobre 2023, de 08h00 à 12h00.

Article 2 : La circulation est interdite rue Danton, lundi 16 octobre 2023, de 08h00 à 12h00.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par M. Cardenette Richard, demeurant n° 1 rue Danton à Mèze.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 10 octobre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

